

### **Question orale de Mme Maison : Opération « Silence, on lit ».**

**Mme Maison** rappelle que la maîtrise de la langue de l'enseignement est une condition indispensable à tout apprentissage et à tout épanouissement d'un élève au sein d'une école. Cette maîtrise de la langue s'avère capitale pour les études ultérieures, car l'expérience a montré que la difficulté à comprendre les questions posées est un des facteurs d'échec dans un cursus supérieur. En outre, dans l'exercice de n'importe quel métier, il faut absolument saisir les consignes, comprendre le sens et le poids des mots. Et il en est de même dans les relations sociales ou au sein des couples. L'irruption des nouvelles technologies donne plus de poids à cette exigence, dans la mesure où il faut maîtriser les critères permettant de distinguer une information correcte d'une « fake news ».

Néanmoins, selon le dernier rapport « Pisa », les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles obtiennent des résultats médiocres en français. D'autres études, menées sous l'égide de l'OCDE ou de l'Université de Liège (ULG), confirment ces données.

Face à un tel constat, il convient d'adopter des mesures structurelles, comme c'est le cas avec la réforme du « Pacte d'excellence », mais de telles mesures ne produiront leurs effets qu'à long terme, vraisemblablement dans une dizaine d'années.

Il est donc nécessaire d'agir à court terme, en prenant des mesures immédiates qui ne requièrent pas un surcroît de dépenses, ce qui est le cas de l'opération « Silence, on lit », due à l'initiative d'une association française. Cette opération a essaimé dans l'ensemble de l'espace francophone (Canada, Suisse,...) et elle a procuré tant de bienfaits qu'elle a été étendue à des administrations, des entreprises, des hôpitaux, et même des établissements pénitentiaires.

Plusieurs écoles belges se sont lancées dans cette aventure, qui consiste à instaurer 15 minutes de lecture obligatoire quotidienne, non seulement pour les élèves mais aussi pour tout le personnel de l'établissement, depuis le directeur jusqu'aux techniciennes de surface. Il ne s'agit pas d'une lecture imposée : les élèves effectuent librement leur choix dans le catalogue de la bibliothèque de leur établissement ou des bibliothèques avoisinantes, du moment qu'il s'agit d'un livre (les albums de bandes dessinées sont autorisés, mais non les magazines, les mangas ou les lectures sur tablette).

Tous les élèves qui ont participé à l'opération évoquent un moment de pause, de calme, de détente. De manière paradoxale, cette activité obligatoire est devenue un moment de liberté.

Les bénéfices de cette opération sont immenses.

Les prêts en bibliothèque ont connu une recrudescence dans les établissements qui ont instauré ces quelques minutes de lecture au choix : dans une école suisse, le nombre annuel de prêts est passé de 1.200 à 3.000.

Selon certaines études, une lecture journalière de 5 minutes permet à un élève de découvrir 90.000 mots au cours d'une année scolaire. Si la durée de cette lecture quotidienne est portée à 20 minutes, le développement du vocabulaire s'étend à 540.000 mots.

C'est d'autant plus important pour les enfants issus de familles modestes, où le livre est peu présent. Uccle compte sans doute moins d'enfants défavorisés que d'autres communes mais n'en est pas pour autant exempte.

Il arrive également que des enfants se dispersent dans un si grand nombre d'activités parascolaires qu'il ne leur reste plus de temps pour se consacrer à la lecture.

Lors d'une visite d'une classe uccloise au Parlement de la Communauté française, Mme Maison a demandé aux enfants comment ils réagiraient si leur école leur proposait ce quart d'heure de lecture obligatoire. Tous lui ont répondu qu'ils y seraient favorables, en dépit du caractère obligatoire de l'activité, car ils aspiraient à retrouver un moment de calme.

Le Collège envisage-t-il d'instaurer ce moment particulier de lecture dans les écoles communales uccloises ?

**Mme l'Échevin Gol-Lescot** partage entièrement les préoccupations de Mme Maison. Lorsqu'elle était titulaire de l'échevinat de la Culture, elle a organisé des expositions de livres pour enfants à la Maison des Arts et s'est efforcée d'y intéresser les écoles, de manière à mettre les élèves en contact avec le livre.

Les bibliothèques des écoles communales uccloises disposent d'ailleurs d'un catalogue assez fourni.

La Déclaration de politique communale (DPC) prévoit l'instauration de « quinze minutes de lecture » dans les écoles uccloises. L'échevinat s'attelle résolument à cette tâche mais se situe encore dans l'élaboration des plans de pilotage.

Jusqu'à présent, l'école de Calevoet semble l'établissement le plus intéressé par ce programme, car elle dispose d'un petit local isolé pouvant faire office de salle de lecture.

Mme l'Echevin Gol-Lescot espère qu'au terme de cette législature, les « quinze minutes de lecture » auront été instaurées dans toutes les écoles ucloises.

**Mme Maison** remercie Mme l'Echevin Gol-Lescot pour l'enthousiasme dont elle fait preuve dans sa réponse. Elle souhaite qu'à la fin de l'année 2020, au moins une expérience pilote ait été menée jusqu'à son terme dans une école.

Mme Maison estime également que cette initiative est de nature à renforcer la cohésion des équipes pédagogiques.